

Synthèse : Les équipements EQ+ sont des équipements de soins oculaires de haute technologie et coûteux. Les équipements classés EQ+ selon le présent règlement et jugés nécessaires par le conseiller technique SightFirst local pour la mise en œuvre d'une activité, seront individuellement soumis à une exigence d'une contrepartie de 50 % de la part des demandeurs, sauf dérogation expresse du comité consultatif SightFirst (CCS). Le coût de l'équipement sera basé sur les meilleurs prix disponibles et comprendra une estimation des taxes, des frais d'expédition et d'assistance technique sur site, ainsi que des coûts associés. *Les fonds de contrepartie devront être collectés avant que la fondation puisse effectuer un déboursement destiné à l'achat de l'équipement.*

Justification : Le CCS est conscient du fait que des soins oculaires complets et de qualité requièrent d'appliquer les pratiques et techniques actuelles et que l'ophtalmologie nécessite parfois un équipement sophistiqué. Le matériel EQ+ peut être envisagé dans le cadre de propositions SightFirst lorsqu'il est nécessaire pour fournir des services de soins oculaires de qualité. Il convient cependant de garder à l'esprit le fait que les ressources du programme SightFirst sont fournies par les Lions pour les interventions les plus nécessaires et au bénéfice du plus grand nombre de personnes dans le besoin. Les ressources sont limitées et il est souvent possible de se procurer à prix raisonnable du matériel ayant démontré son efficacité à fournir des services équivalents. Il est donc important de maintenir un équilibre entre le capital d'investissement disponible, les résultats attendus chez les patients et l'impact sur la santé oculaire de la population ciblée.

Critères : Les critères suivants ont été approuvés par le CCS de manière à définir l'environnement de service des établissements de soins de la vue ciblés adéquat pour l'inclusion d'équipements QE+ dans une demande de subvention.

- L'établissement doit avoir fourni des services pendant un minimum de trois à cinq ans avant la soumission de la proposition. Il est entendu que les établissements ayant plus de 10 ans d'existence sont bien établis et ne devraient pas nécessiter de fonds QE+.
- L'établissement doit disposer d'ophtalmologistes équivalents temps plein (ETP), d'une capacité démontrée à traiter les maladies oculaires chroniques (MOC) et d'un accord de traitement les concernant dans le cadre de services de soins généraux (pédiatrie, diabète, gériatrie, par ex.).
- L'établissement doit présenter un plan de croissance du service sur trois ans qui démontre son intention et sa capacité de développer ses services en matière de consultations externes et de bloc opératoire à respectivement 10 %, 15 % et 30 %.
- L'établissement doit démontrer sa capacité, confirmée par documents électroniques ou papier, à fournir des soins de qualité étayés par des résultats en ce qui concerne l'acuité visuelle et/ou les fonctions visuelles, une capacité de suivi des soins avec une conformité de 70 % ou plus, ainsi qu'une capacité à utiliser un dispositif de communication personnel pour suivi opératoire et soins postopératoires. De plus, les ophtalmologistes ETP doivent pouvoir démontrer leur compétence en matière de gestion de MOC par la présentation de dossiers de stage dans un institut de formation, de certificats de formation et de dossiers appuyés par le directeur médical de l'établissement concernant l'aptitude à traiter les MOC (pour lesquelles la demande d'équipement EQ+ est effectuée).
- L'établissement doit démontrer sa capacité à fournir des médicaments abordables pour le traitement à long terme de maladies oculaires plus complexes par le biais de programmes gouvernementaux concernant l'accès aux médicaments essentiels OU d'une couverture d'assurance OU d'autres programmes à long terme (humanitaires, caritatifs, etc.). L'établissement devrait également démontrer sa capacité à se procurer des pièces de rechange et à mener à bien un programme d'éducation des patients.
- L'établissement peut demander une aide financière pour les équipements EQ+ à hauteur de 50 % du prix de référence international (voir la liste des normes IAPB). Un contrat de maintenance sur site d'une durée minimale de trois ans sera nécessaire, de même qu'une capacité démontrée à se procurer des pièces de rechange et à en effectuer le paiement.

Le tableau suivant fournit des indications visant à définir quels équipements entrent dans la catégorie EQ+. Pour toute question au sujet du diagramme, contacter le service Initiatives de santé mondiale ou le conseiller technique SightFirst local.

Équipements SightFirst EQ+
Échographie multiplex
Analyseurs du champ visuel / Périmètres automatisés
OCT/OCT Angiographie
Machines de phacoémulsification
Équipement phacovitréen de multiplexage
Lasers
Microscopes opératoires/chirurgicaux avec vue pédagogique/sortie vidéo/CCVT
Laboratoire (<i>wet lab</i>)

Suivi : Tous les deux ans, le groupe de travail SightFirst et le personnel de l'équipe Initiatives de santé mondiale (Global Health Initiatives) examinent la gamme d'équipements considérés comme EQ+ afin de prendre en compte l'évolution de la technologie et de la science en ophtalmologie. L'examen de la liste des équipements se base sur les normes de soins internationales, les modèles de pratique préférés, la dynamique du marché et les découvertes scientifiques prouvées.